

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1861

28 juin 2016

SOMMAIRE

Art&Co S.A.	89305	Mafic S.A.	89285
CapitalatWork Foyer Umbrella	89328	Management and Backoffice Services S. à r.l.	89304
CLT-UFA	89285	Norka Holding S.A.	89307
EPG Investment Partners	89322	Payment Technologies Financiere	89304
Fondation Auguste LAVAL	89282	PayPal (Europe) S.à r.l.	89303
Fondation Auguste LAVAL	89284	P.E.L. Group	89303
Groupe Alematom S.à r.l.	89299	Polaris Luxembourg II S.à r.l.	89304
Guard Systems Benelux S.A.	89299	Polaris Luxembourg II S.à r.l.	89304
H2O Investissements et Finance S.A.	89298	Redbrick Holding S.à r.l.	89313
Hackett Property Investment S.à r.l.	89300	Rice LuxCo S.à r.l.	89305
Henley 360 504a S.à r.l.	89298	Rowan Finanz S.à r.l.	89306
Henley 360 504H S.à r.l.	89299	Rowan Renaissance Luxembourg S.à r.l.	89307
Henry & Co	89299	Royalty Pharma S.à r.l.	89305
HFC S.A.	89298	Silesia Galicia S.C.Sp.	89302
Hikma Finance (Luxembourg) S.à r.l.	89301	Socapit S.à r.l.	89306
HornCreek S.à r.l.	89300	Soludec-Asars Development S.A.	89305
HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A.	89300	Structured Invest	89302
Hutchison Milan Holdings S.à r.l.	89300	Swiss Re International SE	89303
IIC Spain 6 S.à r.l.	89301	Torsch Financière S.A., SPF	89306
Ipanema Capital Markets S.à r.l.	89301	Torsch Financière S.A., SPF	89306
Luxembourg - Jeux s.à. r.l.	89328	Torsch Private Equity S.A.	89306
Lynasoft Development	89328	Worldwide Investors Portfolio	89301
Mafic S.A.	89295	Wow TopCo SCA	89318

Fondation Auguste LAVAL, Fondation.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg G 235.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit août,

Pardevant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Monsieur Dominique Laval, demeurant à L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg, membre du comité d'administration de la Fondation Auguste LAVAL.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

- Que la Fondation Auguste LAVAL (ci-après la "Fondation"), avec siège social au 47, route de Bettembourg, L-1899 Luxembourg et dont l'immatriculation auprès du Registre de commerce et des sociétés est en cours, a été autorisée par Arrêté Grand-Ducal du 18 février 1926.

- Que les statuts de la Fondation n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

- Que constatant que les statuts de la Fondation ne précisent pas les conditions auxquelles les statuts peuvent être modifiés, ils ne le pourront que de l'accord entre le Ministère de la Justice et la majorité des administrateurs en fonction, conformément à l'article 31 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

- Qu'en date du 5 juin 2013, les membres du comité d'administration de la Fondation ont décidé à l'unanimité d'approuver les nouveaux statuts de la Fondation et ont chargé Monsieur Dominique Laval, précité de finaliser les procédures ultérieures d'approbation.

Copie du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration de la Fondation après avoir été signée Ne Varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

- Que le Ministère de la Justice a donné son accord en date du 11 novembre 2013 sur la modification envisagée des statuts de la Fondation.

Copie de la lettre du Ministère de la Justice après avoir été signée Ne Varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

- Qu'un des administrateurs pressenti mentionné dans lesdits nouveaux statuts de la Fondation n'apparaît pas dans la version des statuts telle que reprise ci-dessous, ce dont le Ministère de la Justice a été informé.

Copie de la lettre d'information après avoir été signée Ne Varietur par le comparant et le notaire instrumentaire restera annexée aux présentes aux fins d'enregistrement.

En conséquence de ce qui précède, le comparant requiert le notaire instrumentaire d'acter les nouveaux statuts de la Fondation qui auront la teneur suivante:

Chapitre I^{er} . - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. La Fondation prend la dénomination de "Fondation Auguste LAVAL". Le siège de la Fondation se situe dans la commune de Luxembourg.

Chapitre II. - Objet - Durée

Art. 2. La Fondation a pour objet d'allouer:

1. des subventions à l'association "Les Amis du Musée Henri Tudor, A.s.b.l." avec siège à L- 6582 Rosport, 9 rue Henri Tudor aussi longtemps que son objet demeurera "la création et la réalisation d'un musée destiné à la recherche scientifique au Grand-Duché de Luxembourg, en général et à l'oeuvre de Henri Tudor, en particulier";

2. des bourses aux étudiants nécessiteux inscrits à l'Université du Luxembourg, à la condition de fond qu'ils se soient montrés particulièrement méritants lors de la réalisation de leurs travaux de fin d'études dans le domaine de l'énergie électrique et à la condition de forme que leur dossier de candidature à la bourse ait été introduit par l'Université du Luxembourg.

Art. 3. La Fondation est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre III. - Patrimoine et recettes

Art. 4. Le patrimoine de la Fondation est composé des apports en numéraire provenant du legs du fondateur, Monsieur André LAVAL, décédé le 15 juillet 1925.

Les recettes de la Fondation consistent en:

a) Revenus et produits des activités de la Fondation;

b) Dons et legs, subsides et subventions de toutes sortes que la Fondation pourra recevoir dans les conditions prévues par l'article 36 de la loi du 21 avril 1928.

L'énumération qui précède n'est pas limitative.

Chapitre IV. - Administration

Art. 5. La Fondation est administrée et représentée pour tous les actes judiciaires et extrajudiciaires par un conseil d'administration.

Le conseil d'administration se composera de 3 administrateurs dont:

- Madame Marie-Louise PAQUET, épouse de Monsieur Auguste Charles Henri Thomas LAVAL, sans état particulier, née à Luxembourg le 12 janvier 1921, demeurant à L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg, de nationalité luxembourgeoise; et

- Monsieur Dominique Jean Marie Léon LAVAL, administrateur de société, né à Luxembourg le 18 juillet 1948, demeurant à L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg, de nationalité luxembourgeoise; et

- le recteur de l'Université du Luxembourg ou son délégué.

Les administrateurs sont nommés pour une durée de 6 années.

En cas de démission, révocation ou décès d'un administrateur, il sera pourvu à son remplacement par cooptation par les membres du conseil d'administration restant en fonction.

Art. 6. Le conseil d'administration se réunit au moins une fois par année pour discuter et approuver les rapports d'activités, les budgets et comptes de la Fondation et, le cas échéant, pour accorder ou ratifier un accord de don.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui sera choisi parmi les membres de la famille Laval.

Les séances du conseil sont présidées par le président et, en son absence, par le membre le plus ancien en rang.

Art. 8. Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la Fondation l'exigent et au moins tous les ans au siège de la Fondation.

Art. 9. Le conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Un membre absent peut donner, par tout moyen de communication, mandat à un de ses collègues pour le représenter aux délibérations du conseil d'administration. Si le mandat a été donné verbalement il doit être confirmé par écrit. Le mandat n'est valable que pour une seule séance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration sont consignées dans des procès-verbaux qui sont signés par le président et le secrétaire et approuvés dans la prochaine réunion par le conseil d'administration. Les procès-verbaux sont inscrits dans un registre spécial.

Art. 10. La Fondation est toujours engagée par la signature soit de deux membres du conseil d'administration dont l'un au moins sera un membre de la famille Laval, soit de celle de son président.

Chapitre V. - Comptes annuels

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Dans les deux mois qui suivent la clôture d'un exercice le conseil d'administration établit les comptes de l'exercice clos et le budget de l'exercice subséquent.

Conformément à l'article 34 de la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif, telle que modifiée, les administrateurs sont tenus de communiquer au Ministre de la Justice leurs comptes annuels et leur budget tous les ans dans les deux mois de la clôture de l'exercice.

Chapitre VI. - Modifications des statuts

Art. 12. Les statuts peuvent être modifiés par une résolution du conseil d'administration qui sera prise à la majorité des membres présents ou représentés, notamment dans l'hypothèse où l'objet existant de la Fondation:

- n'aura plus lieu d'être (par exemple en cas de disparition du musée Henri Tudor à Rosport), ou

- ne sera plus en relation avec le but poursuivi actuellement qui est de permettre le développement du musée Henri Tudor à Rosport.

Les modifications des statuts n'entreront en vigueur qu'après avoir été rédigées par acte notarié et approuvées par arrêté grand-ducal.

Chapitre VII. - Dissolution

Art. 13. En cas de dissolution de la Fondation, l'actif net, après liquidation du passif, sera affecté à une fondation de droit luxembourgeois ou à une association sans but lucratif reconnue d'utilité publique par arrêté grand-ducal poursuivant une activité analogue à celle prévue à l'article 2 des statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Pouvoirs

La personne comparante es qualité qu'elle agit donne par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe(s)) au présent acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et domicile, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Dominique Laval, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 29 août 2014. LAC/2014/40271. Reçu 12.-€.

L'acte ci-dessus a été approuvé par arrêté grand-ducal en date du 23 octobre 2014.

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Senningerberg, le 24 novembre 2014.

Référence de publication: 2016102009/120.

(160073464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Fondation Auguste LAVAL, Fondation.

Siège social: L-1899 Luxembourg, 47, route de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg G 235.

I. Dénomination. Conformément aux dispositions du testament olographe en date du 22 juin 1925 de feu Monsieur André LAVAL, ingénieur à Eich, y décédé le 15 juillet 1925, il a été institué, en vertu d'une délibération du Bureau de Bienfaisance de la Ville de Luxembourg du 3.8.1925 et autorisé par arrêté grand-duc al du 18 février 1926 No. 94, la fondation qui prendra le nom de "fondation Auguste Laval" et qui sera régie par le présent règlement.

II. Capital. Le capital est constitué, droits de succession déduits:

1. par 23 parts sociales de l'ARBED, fournies par la succession André LAVAL;
2. de 11 parts sociales de l'ARBED, fournies en partie de la succession André LAVAL et complétées, pour autant que cette succession n'a pas suffi, par Madame Thérèse LAVAL;
3. par des dons en numéraire que pourront faire dans l'avenir des membres de la famille LAVAL à la fondation.

Le capital sera placé de manière à être à l'abri autant que possible des fluctuations du change.

Pour le cas, ou il serait nécessaire de placer le capital en d'autres valeurs, cette transformation aurait lieu conformément aux stipulations de l'alinéa ci-dessus des présents statuts.

III. Ressources. Les ressources de la fondation se composent:

1. des revenus en numéraire du capital qui, sous aucun prétexte, ne pourra être entamés;
2. des dons en numéraire ou en nature que pourront faire à la fondation les membres de la famille LAVAL.

IV. But. Les ressources seront distribuées le 19 octobre de chaque année aux pauvres honteux les plus dignes de pitié de la Ville de Luxembourg et cela dans la proposition de 2/3 à des bénéficiaires habitant Luxembourg-Ville et de 1/3 des bénéficiaires habitant le territoire de l'ancienne commune d'Eich, sans distinction quant à leur confession.

Pour respecter dans la mesure du possible l'idée du fondateur, il est entendu qu'on comprendra par "pauvres honteux" des personnes ayant joui d'une situation, de fortune et occupé un rang social supérieur à celui dans lequel elles ont été placées par suite de revers de fortune. De telles personnes souffrent dans leur amour propre de devoir faire appel à la générosité publique davantage que des personnes qui, depuis leur naissance, ont vécu dans la pauvreté. Elles sont le plus souvent trop modestes et trop timides pour s'adresser au bureau de bienfaisance et ne sont pas ranger dans la catégorie des bénéficiaires courants de cette institution publique. Il faut les rechercher dans les milieux des fonctionnaires publics ou privés retraités ou de petite rentiers qui durant leur vie, grâce à leur labeur, ont constitué un petit capital qui, en temps normal, les aurait mis pendant leurs vieux jours à l'abri de l'indigence.

Dans cet ordre d'idées il est entendu que le nombre annuel des bénéficiaires ne pourra être supérieur à 10 (dix) pour autant qu'il s'agit des dons en numéraire, si le montant revenant à chacun n'atteint pas la somme de frs. or loo.-

Le Comité devra prendre toutes les mesures nécessaires pour que les noms des bénéficiaires ne soient connus de personnes en dehors du Comité.

V. Administration. Le capital sera placé dans la caisse du Bureau de Bienfaisance de la Ville de Luxembourg, qui le conservera sous sa responsabilité et l'administrera conformément aux décisions du Comité d'Administration de la fondation.

Il est institué un Comité d'Administration qui se composera:

- 1) du bourgmestre de la Ville de Luxembourg ou de son délégué;
- 2) du Président du Bureau de Bienfaisance de la Ville de Luxembourg;

- 3) du curé de la paroisse de Weimerskirch ou de celui de la paroisse de Notre-Dame, au choix du bureau;
4) de deux membres de la famille LAVAL à désigner par Madame Thérèse LAVAL en son vivant et après son décès par son héritier le plus proche et le plus âgé.

Le receveur du Bureau de Bienfaisance remplira d'office les fonctions de secrétaire du Comité d'Administration; il n'aura toutefois que voix consultative.

Le bureau désignera dans son sein son Président; à égalité de voix, celle du Président est prépondérante. Le Comité se réunira sur convocation du Président ou, à son défaut, du secrétaire, chaque fois que cela sera nécessaire et chaque fois que deux membres en exprimeront le désir. Il se réunira au plus tard le 1^{er} octobre de chaque année pour désigner les bénéficiaires de l'année et pour prendre connaissance de la situation financière de la fondation.

Le secrétaire dressera un procès verbal des séances du Comité qui sera signé par le Président et approuvé dans la prochaine réunion par le Comité.

Enregistré à Luxembourg, A.C.2, le 22 avril 2016. 2LAC / 2016 / 8762. Reçu 12.-€

Le Receveur (signé): Yvette Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 2 mai 2016.

Référence de publication: 2016102010/58.

(160073464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

CLT-UFA, Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R.C.S. Luxembourg B 6.139.

—
EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 20 avril 2016, que:

- L'Assemblée générale décide par votes séparés de renouveler les mandats en qualité d'administrateur de Madame Anke SCHÄFERKORDT ayant son adresse professionnelle à Picassoplatz 1, D - 50679 Köln et de Messieurs Jacques SANTER ayant son adresse 69, rue JP Huberty L - 1753 Luxembourg, Eugène BERGER ayant son adresse professionnelle 9, rue du St Esprit L - 2015 Luxembourg, Alex BODRY, ayant son adresse professionnelle 34, rue du Marché aux Herbes, Claude WISELER, ayant son adresse professionnelle 4, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, Guillaume de POSCH, Elmar HEGGEN, Alain BERWICK, Vincent de DORLODOT, Frédéric LEMAIRE, Romain MANNELLI, Bert HABETS et Philippe DELUSINNE ayant leur adresse professionnelle 45, boulevard Pierre Frieden L - 1543 Luxembourg et de Monsieur Christopher BALDELLI ayant son adresse professionnelle 22, rue Bayard F - 75008 Paris, ainsi que de Monsieur Jean-Louis SCHILTZ ayant son adresse professionnelle 2, rue du Fort Rheinsheim L - 2419 Luxembourg.

- L'Assemblée générale fixe la durée des mandats des administrateurs à une année venant à expiration à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

- L'Assemblée générale décide de renouveler le mandat de Réviseur d'entreprises agréé de la société PricewaterhouseCoopers société coopérative, établie et ayant son siège social à L- 2182 Luxembourg, 2 rue Gerhard Mercator pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098815/25.

(160069942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Mafic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.047.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth of March.

Before the undersigned Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg).

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of "MAFIC S.A.", a société anonyme having its registered office at L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B under number 171047, incorporated on August 21st, 2012 before Maître Edouard DELOSCH, notary then residing in Diekirch (Grand Duchy of Luxembourg), deed published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 2377 of September 24th, 2012, deed modified for the last time on March 15th, 2016 before the undersigned notary, deed not yet published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the "Company").

The General Meeting was presided by Mr Charles DURO, attorney at law, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman appointed as secretary Mrs Valeria ERCOLINI, lawyer, with professional address in L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The General Meeting elected as scrutineer Mrs Sandrine CHATELIN, employee, with professional address at L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duchy of Luxembourg).

The chairman requested the notary to act that:

I. The shareholders have been duly convened by registered letters.

II. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

III. It appears from the attendance list established and certified by the members of the bureau that all ordinary shares and that all convertible preferred shares issued are present or represented at this meeting which is consequently duly constituted and may deliberate and decide upon the items on its agenda.

IV. The agenda of the General Meeting was the following:

Agenda

1. Waiver of notice rights

2. Decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of 33.660 usd from its current amount of 175,246.20 usd to the amount of 141,586.20 usd by cancellation of 2.550.000 redeemed own preferred shares without nominal value which are equivalently distributed in the ten classes of Preferred Shares and subsequent cancellation of the category of Preferred Shares;

3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of 3,334.58 usd from its current amount of 141,586.20 usd to the amount of 144,920.78 usd by the issuance of 252,620 Ordinary Shares, equivalently distributed in the ten classes of the Ordinary Shares, without nominal value, with a total share premium of an amount of 3,996,665.42 usd and having the rights and obligations attached to the Ordinary Shares and by a contribution in cash;

4. Presentation of the special report of the board of directors of the Company as foreseen by article 32-3 (5) of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) in relation to the waiver of the preferential right of subscription;

5. Waiver by the existing shareholders of the Company of their preferential right of subscription related to the increase in share capital;

6. Subscription of the newly issued Ordinary Shares of the Company and payment by a contribution in cash;

7. Adaptation of the authorized share capital following the increase of the subscribed share capital

8. Restriction of votes capable of being exercised;

9. Increase of the number of directors of the company and appointment of additional directors;

10. Amendment of the relevant articles of the articles of association of the Company so as to reflect the decisions taken;

11. Miscellaneous.

After discussion and deliberation on the foregoing, the General Meeting passed the following resolutions by unanimous decisions:

First resolution

The General Meeting resolved to waive its right to the prior notice of the current meeting; the shareholders acknowledged being sufficiently informed of the agenda and considered being validly convened and therefore agreed to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the shareholders within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

The General Meeting resolved the decrease of the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 33,660 so as to decrease it from its current amount of USD 175,246.2 to the amount of USD 141,586.2 by cancellation of 2,550,000 redeemed own Preferred Shares, equivalently distributed in the ten classes of the Preferred Shares, without nominal value.

Consequently, the General Meeting further resolved to cancel the category of Preferred Shares.

Third resolution

The General Meeting resolved the increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of USD 3,334.58 so as to raise it from its current amount of USD 141,586.2 to the amount of USD 144,920.78 by the issuance of 252,620 Ordinary Shares, equivalently distributed in the ten classes of the Ordinary Shares, without nominal value and with a total share premium of an amount of USD 3,996,665.42 by a contribution in cash.

Fourth resolution

The General Meeting acknowledged and approved the special report of the Board of Directors of the Company as foreseen by article 32-3 (5) of the Luxembourg Law on commercial companies issued on March 2nd, 2016 related to the waiver of the preferential right of subscription with regard to the above mentioned increase in share capital.

Fifth resolution

The General Meeting acknowledged and accepted the waiver by the shareholders of the Company of their preferential right of subscription related to the increase in share capital.

Sixth resolution

The 252,620 Ordinary Shares, equivalently distributed in the ten classes of the ordinary Shares, without nominal value and with a total share premium of an amount of USD 3,996,665.42 have been subscribed and entirely paid up by Buffard Overseas Ltd., a company duly formed and validly existing under the laws of the British Virgin Islands and having its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola (British Virgin Islands) in its capacity as shareholder of the Company, by a contribution in cash.

Evidence of such contribution has been given to the undersigned notary by a bank certificate, so that the amount of USD 4,000,000 is as of now available to the Company.

Said bank certificate, after having been signed “ne varietur” by the proxy holders of the shareholders, the members of the bureau and the undersigned notary, will remain attached to the present deed.

Seventh resolution

The General Meeting resolved to adapt the authorized share capital of the Company following the increase of the subscribed share capital as follows:

The authorized share capital of the Company (including the issued share capital) is set at is set at USD 168,218.78- represented by 12,743,840 shares divided into 7,677,840 Ordinary Shares and 5,066,000 Convertible Preferred Shares, all without nominal value and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into 10 classes of Ordinary Shares from class A to class J, 10 classes of Convertible Preferred Shares from class A to class J and 10 classes of Preferred Shares from class A to class J as follows:

- 767,784 Ordinary Class A Shares; 506,600 Convertible Preferred class A shares;
- 767,784 Ordinary Class B Shares; 506,600 Convertible Preferred class B shares;
- 767,784 Ordinary Class C Shares; 506,600 Convertible Preferred class C shares;
- 767,784 Ordinary Class D Shares; 506,600 Convertible Preferred class D shares;
- 767,784 Ordinary Class E Shares; 506,600 Convertible Preferred class E shares;
- 767,784 Ordinary Class F Shares; 506,600 Convertible Preferred class F shares;
- 767,784 Ordinary Class G Shares; 506,600 Convertible Preferred class G shares;
- 767,784 Ordinary Class H Shares; 506,600 Convertible Preferred class H shares;
- 767,784 Ordinary Class I Shares; 506,600 Convertible Preferred class I shares;
- 767,784 Ordinary Class J Shares; 506,600 Convertible Preferred class J shares.

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the present deed to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively as follows:

1. up to an amount of USD 13,200 for the purpose of the exercise of subscription rights to be issued over Preferred Shares of the Company; the new Preferred Shares shall at the initiative of the Board of Directors be issued with or without an issue premium and paid up by contribution in cash or in any other way to be determined by the Board of Directors; and
2. up to an amount of USD 10,098 for the purpose of the exercise of options to be issued over ordinary shares of the Company in the frame of the employee share option plan.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.

Eighth resolution

The General Meeting resolved to insert a new paragraph in article 21 of the bylaws of the Company providing that:
Notwithstanding any other provision of this article:

- for so long as Woodford Patient Capital Trust Plc (“WPCT”) is the holder of any Shares, if as a result of the provisions of this article, WPCT would be able to exercise more than 49% of the votes capable of being exercised at any general meeting of the Company, the number of votes attached to all Shares held by WPCT shall, so long as this situation pertains, be restricted so that the votes capable of being exercised by WPCT in respect of all Shares held by it shall notwithstanding

of the provisions of this article be reduced so that the Shares held by WPCT shall carry between them such number of votes as represents 49% of the votes capable of being exercised at that general meeting of the Company, and

- for so long as CF Woodford Equity Income Fund ("WEIF") is the holder of any Shares, if as a result of the provisions of this article, WEIF would be able to exercise more than 19.5% of the votes capable of being exercised at any general meeting of the Company, the number of votes attached to all Shares held by WEIF shall, so long as this situation pertains, be restricted so that the votes capable of being exercised by WEIF in respect of all Shares held by it shall notwithstanding of the provisions of this article be reduced so that the Shares held by WEIF shall carry between them such number of votes as represents 19.5% of the votes capable of being exercised at that general meeting of the Company.

Ninth resolution

The General Meeting acknowledged and accepted the resignation of Mr Brian Dougan and Mr Ashavani Mohindra as directors of the Company with effect as of today.

The General Meeting further resolved to give full discharge to Mr Brian Dougan and Mr Ashavani Mohindra as directors of the Company until the date hereof for the accomplishment of her mandate.

Tenth resolution

The Extraordinary General Meeting resolves to increase the number of directors of the Company. The management of the Company is henceforth composed by a board of directors consisting of five (5) members.

The General Meeting resolved to appoint as new directors of the Company Mr Mike Levine, residing at 78, Marmion Ave., Toronto ON M5M 1Y3 (Canada), Mr. Kevin McDonald, residing at 415 Legendary Lane, Mars PA 16046 (USA), Mr. John Walsh, residing at Avenue des Alpes 25 CH-1820 Montreux (Switzerland) and Mr. Chris Carter, residing at 40, Gloucester Walk, London W8 4HY (UK) for a duration of one year.

Eleventh resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the General Meeting resolved to amend article 6 of the by-laws of the Company which will now be read as follows:

“ **Art. 6. Share capital.** The issued share capital of the Company is set at USD 144,920.78 represented by 5,912,840 Ordinary Shares and 5,066,000 Convertible Preferred Shares, all without nominal value and with such rights and obligations as set out in the Articles, entirely paid in, and divided into 10 classes of Ordinary Shares from class A to class J and 10 classes of Convertible Preferred Shares from class A to class J as follows:

- 591,284 ordinary class A shares ("Ordinary Class A Shares"); 506,600 convertible preferred class A shares ("Convertible Preferred Class A Shares");
- 591,284 ordinary class B shares ("Ordinary Class B Shares"); 506,600 convertible preferred class B shares ("Convertible Preferred Class B Shares");
- 591,284 ordinary class C shares ("Ordinary Class C Shares"); 506,600 convertible preferred class C shares ("Convertible Preferred Class C Shares");
- 591,284 ordinary class D shares ("Ordinary Class D Shares"); 506,600 convertible preferred class D shares ("Convertible Preferred Class D Shares");
- 591,284 ordinary class E shares ("Ordinary Class E Shares"); 506,600 convertible preferred class E shares ("Convertible Preferred Class E Shares");
- 591,284 ordinary class F shares ("Ordinary Class F Shares"); 506,600 convertible preferred class F shares ("Convertible Preferred Class F Shares");
- 591,284 ordinary class G shares ("Ordinary Class G Shares"); 506,600 convertible preferred class G shares ("Convertible Preferred Class G Shares");
- 591,284 ordinary class H shares ("Ordinary Class H Shares"); 506,600 convertible preferred class H shares ("Convertible Preferred Class H Shares");
- 591,284 ordinary class I shares ("Ordinary Class I Shares"); 506,600 convertible preferred class I shares ("Convertible Preferred Class I Shares");
- 591,284 ordinary class J shares ("Ordinary Class J Shares"); 506,600 convertible preferred class J shares ("Convertible Preferred Class J Shares").

Without prejudice to other designations used in the Articles, the Ordinary Shares and the Convertible Preferred Shares (including the respective classes from Ordinary Class A to Class J and from Convertible Preferred Class A to Class J are together referred to as the "Classes of Shares" and each a "Class of Shares"; and the shares of any Class of Shares are together referred to as the "Shares" and each a "Share".

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles.

The Company can proceed to the repurchase of its own Shares by decision of the Board of Directors subject to the availability of funds determined by the Board of Directors on the basis of the Interim Accounts.

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more Shares including by the cancellation of one or more entire Classes of Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellations of Classes of Shares, such repurchases and cancellations of Classes of Shares shall be made in the reverse alphabetical order of the Classes of Shares (starting with Ordinary J, Convertible Preferred J).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a Class of Shares, such Class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Shares to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the Board of Directors) and the holders of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Cancellation Value per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the Class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the Board of Directors and approved by the general meeting of shareholders on the basis of the Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes Ordinary J, Ordinary I, Ordinary H, Ordinary G, Ordinary F, Ordinary E, Ordinary D, Ordinary C, Ordinary B and Ordinary A, Convertible Preferred J, Convertible Preferred I, Convertible Preferred H, Convertible Preferred G, Convertible Preferred F, Convertible Preferred E, Convertible Preferred D, Convertible Preferred C, Convertible Preferred B and Convertible Preferred A shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class, unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant Class of Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

The authorized share capital of the Company (including the issued share capital) is set at is set at USD 168,218.78- represented by 12,743,840 shares divided into 7,677,840 Ordinary Shares and 5,066,000 Convertible Preferred Shares, all without nominal value and such rights and obligations as set out in the Articles and divided into 10 classes of Ordinary Shares from class A to class J, 10 classes of Convertible Preferred Shares from class A to class J and 10 classes of Preferred Shares from class A to class J as follows:

- 767,784 Ordinary Class A Shares; 506,600 Convertible Preferred class A shares;
- 767,784 Ordinary Class B Shares; 506,600 Convertible Preferred class B shares;
- 767,784 Ordinary Class C Shares; 506,600 Convertible Preferred class C shares;
- 767,784 Ordinary Class D Shares; 506,600 Convertible Preferred class D shares;
- 767,784 Ordinary Class E Shares; 506,600 Convertible Preferred class E shares;
- 767,784 Ordinary Class F Shares; 506,600 Convertible Preferred class F shares;
- 767,784 Ordinary Class G Shares; 506,600 Convertible Preferred class G shares;
- 767,784 Ordinary Class H Shares; 506,600 Convertible Preferred class H shares;
- 767,784 Ordinary Class I Shares; 506,600 Convertible Preferred class I shares;
- 767,784 Ordinary Class J Shares; 506,600 Convertible Preferred class J shares.

The authorized share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of the Articles.

The Board of Directors is authorized for a period of five years from the date of publication of the present deed to increase from time to time the issued share capital within the limits of the authorized share capital exclusively as follows:

1. up to an amount of USD 13,200 for the purpose of the exercise of subscription rights to be issued over Preferred Shares of the Company; the new Preferred Shares shall at the initiative of the Board of Directors be issued with or without an issue premium and paid up by contribution in cash or in any other way to be determined by the Board of Directors; and
2. up to an amount of USD 10,098 for the purpose of the exercise of options to be issued over ordinary shares of the Company in the frame of the employee share option plan.

The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving to the existing shareholders a preferential right to subscribe to the capital being issued.”

“ **Art. 21. General meetings - 8th paragraph.** Notwithstanding any other provision of this article:

- for so long as Woodford Patient Capital Trust Plc (“WPCT”) is the holder of any Shares, if as a result of the provisions of this article, WPCT would be able to exercise more than 49% of the votes capable of being exercised at any general meeting of the Company, the number of votes attached to all Shares held by WPCT shall, so long as this situation pertains, be restricted so that the votes capable of being exercised by WPCT in respect of all Shares held by it shall notwithstanding of the provisions of this article be reduced so that the Shares held by WPCT shall carry between them such number of votes as represents 49% of the votes capable of being exercised at that general meeting of the Company, and

- for so long as CF Woodford Equity Income Fund (“WEIF”) is the holder of any Shares, if as a result of the provisions of this article, WEIF would be able to exercise more than 19.5% of the votes capable of being exercised at any general meeting of the Company, the number of votes attached to all Shares held by WEIF shall, so long as this situation pertains,

be restricted so that the votes capable of being exercised by WEIF in respect of all Shares held by it shall notwithstanding of the provisions of this article be reduced so that the Shares held by WEIF shall carry between them such number of votes as represents 19.5% of the votes capable of being exercised at that general meeting of the Company.”

“ **Art. 25. Allocation of the profits - 5th paragraph.** In the event of a dividend or interim dividend declaration, the balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last Class of Shares in the reverse alphabetical order (i.e. first Ordinary Class J Shares, Convertible Preferred Class J Shares and Preferred Class J Shares, then if no Ordinary Class J Shares and Convertible Preferred Class J Shares Shares are in existence, Ordinary Class I Shares and Convertible Preferred Class I Shares and in such continuation until only Ordinary Class A Shares and Convertible Preferred Class A Shares and are in existence).”

“ **Art. 26. Dissolution and Liquidation.** The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set for dividend distributions.

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

In the event of a distribution of liquidation proceeds, each share of the Company entitles to the same proportion in the distributed amount.

However, if the share capital of the Company is represented by Ordinary Shares and Convertible Preferred Shares, the liquidation proceeds shall be (i) first allocated to the repayment of the contributions in share capital as well as share premium and assimilated premiums (if any) related to the Convertible Preferred Shares on a prorated basis between the holders of Convertible Preferred Shares and (ii) secondly allocated to the repayment of the contributions in share capital as well as share premium and assimilated premiums (if any) related to the Ordinary Shares on a prorated basis between the holders of Ordinary Shares (iii) and in presence of a remaining amount to be distributed, finally allocated to a payment in surplus equally and on a prorated basis to the holders of Ordinary Shares.”

Since no other items are on the agenda, the meeting is closed.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of its formation are estimated at approximately three thousand four hundred Euros (€ 3,400.-).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing parties, whose are known to the notary, the said parties appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille seize, le seize mars.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «MAFIC S.A.», une société anonyme ayant son siège social situé à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171047, constituée suivant acte reçu le 21 août 2012, par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire alors de résidence à Diekirch (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2377 du 24 septembre 2012, acte modifié pour la dernier fois le 15 mars 2016 par devant le notaire instrumentant, acte non encore publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (ci-après «la Société»).

L'Assemblée Générale est ouverte sous la présidence de Maître Charles DURO, avocat, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Valeria ERCOLINI, juriste, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

L'Assemblée Générale choisit comme scrutateur Madame Sandrine CHATELIN, employée, demeurant professionnellement à L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle (Grand-Duché de Luxembourg).

Le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Les actionnaires ont été dûment convoqués par lettre recommandée.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste ainsi que les procurations, signées par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

III.- Il apparaît de la liste de présence établie et certifiée par les membres du bureau que toutes les actions ordinaires et que toutes actions privilégiées convertibles sont présentes ou représentées à l'assemblée, de sorte que celle-ci est dûment constituée et peut délibérer et décider sur tous les points de l'ordre du jour.

IV.- Que la présente Assemblée Générale a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;

2. Diminution du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 33.660,-usd par l'annulation de 2.550.000 Actions Privilégiées sans valeur nominale également réparties dans les dix classes d'Actions Privilégiées et en conséquence, annulation de la catégorie d'Actions Privilégiées;

3. Augmentation du capital social souscrit de la Société à concurrence d'un montant de 3.334,58-usd pour le porter de son montant actuel de 141.586,2,-usd au montant de 144.920,78,-usd par l'émission de 252.620 nouvelles Actions Ordinaires également réparties dans les dix classes d'Actions Ordinaires, avec valeur nominale, avec une prime d'émission d'un montant de 3.996.665,42-usd et ayant les droits et obligations que les Actions Ordinaires, par un apport en numéraire;

4. Présentation du rapport spécial du Conseil d'Administration de la Société tel que prévu à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée) relatif à la renonciation par les actionnaires existants à leur droit de souscription préférentiel;

5. Renonciation par les actionnaires de la Société à leur droit préférentiel de souscription relatif à l'augmentation de capital;

6. Souscription des nouvelles Actions Privilégiées Convertibles de la Société et libération par un apport en numéraire;

7. Adaptation du capital autorisé suivant à l'augmentation du capital social souscrit;

8. Restriction des votes pouvant être exercées;

9. Augmentation du nombre d'administrateurs de la société et nomination d'administrateurs supplémentaires;

10. Modification des articles visés des statuts de la Société afin de refléter les décisions prises;

11. Divers.

Après avoir approuvé l'ordre du jour et délibéré, l'Assemblée Générale a pris les décisions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de renoncer à son droit de notification préalable de l'assemblée en cours; les actionnaires ont pris acte étant suffisamment informés sur l'agenda et considérant comme étant valablement convoqués et ont donc convenu de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre résolu que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition des actionnaires dans le laps de temps suffisant pour leur permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé de diminuer le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de USD 33.660 pour le porter de son montant actuel de USD 187.575 au montant de USD 153.915 par l'annulation de 2.550.000 actions privilégiées également réparties entre les dix classes d'actions convertibles et en conséquence, de supprimer la classe d'actions privilégiées.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital souscrit de la Société à concurrence d'un montant de USD 3.334,58 pour le porter de son montant actuel de USD 141.586,2 au montant de USD 144.920,78 par l'émission de 252.620 nouvelles Actions Ordinaires également réparties dans les dix classes d'Actions Ordinaires, sans désignation de valeur nominale, avec une prime d'émission d'un montant de USD 3.996.665,42 et ayant les droits et obligations que les Actions Ordinaires, par un apport en numéraire.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires a pris acte et approuve le rapport spécial du conseil d'administration tel que prévu à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (telle que modifiée) émis le 2 mars 2016 concernant la renonciation du droit préférentiel de souscription en relation avec ladite augmentation du capital souscrit.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires a reconnu et a accepté la renonciation par les actionnaires de la Société de leur droit préférentiel de souscription relatif à l'augmentation du capital social.

Sixième résolution

Les 252.620 actions ordinaires également réparties dans les dix classes d'actions ordinaires, sans valeur nominale et avec une prime d'émission totale d'un montant de USD 3.996.665,42 ont été souscrites et entièrement libérées par Buffard Overseas Ltd. une société des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à P.B Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, en sa qualité d'actionnaire de la Société, par un apport en numéraire.

Preuve dudit apport a été donnée au notaire instrumentant par un certificat bancaire, de telle sorte que le montant de USD 4.000.000 est à présent à la libre disposition de la Société.

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par les mandataires des actionnaires, les membres du bureau et le notaire instrumentant restera annexé au présent acte.

Septième résolution

L'assemblée Générale décide d'adapter le capital social autorisé de la Société suivant l'augmentation du capital souscrit tel qu'il suit:

Le capital social autorisé de la Société (incluant le capital social souscrit) est fixé à USD 168.218,78 représenté par 12.743.840 actions divisés en 7.677.840 Actions Ordinaires et 5.066.000 Actions Privilégiées Convertibles, et ayant les droits et obligations prévus par les Statuts, entièrement libérées, et réparties en 10 classes d'Actions Ordinaires de la classe A à la classe J et 10 classes d'Actions Privilégiées Convertibles de la classe A à la classe J comme suit:

- 767.784 Actions Ordinaires de Classe A; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe A;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe B; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe B;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe C; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe C;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe D; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe D;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe E; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe E;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe F; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe F;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe G; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe G;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe H; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe H;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe I; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe I;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe J; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe J.

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement comme suit:

1) pour un montant maximum de USD 13.200 pour permettre la conversion des prêts existants accordés à la Société en Actions Ordinaires de la Société;

2) pour un montant maximum de USD 10.098 en Actions Ordinaires de la Société pour permettre l'exercice d'options qui seront émises sur des Actions Ordinaires de la Société dans le cadre du plan d'options d'actions des employés.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.

Huitième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé d'insérer un nouvel alinéa à l'article 21 des statuts de la Société prévoyant que:

Sans préjudice de toute autre disposition de cet article

- aussi longtemps que Woodford Patient Capital Trust Plc ("WPCT") est détenteur d'Actions, s'il résulte des dispositions contenues dans le présent article, que WPCT se retrouve à même d'exercer plus de 49% des droits de votes pouvant être exercés à n'importe quelle assemblée générale de la société, le nombre de votes attachés à toutes les Actions détenues par WPCT devra, aussi longtemps que cette situation persiste, être restreint de sorte que les votes qui peuvent être exercés par WPCT, au titre de toutes les Actions détenues par elle et sans préjudice aux dispositions de cet article, soient réduits de sorte que les Actions détenues par WPCT ne puissent comporter qu'un nombre de vote qui représente 49% des votes pouvant être exercés à cette assemblée générale des actionnaires, et

- aussi longtemps que CF Woodford Equity Income Fund ("WEIF") est détenteur d'Actions, s'il résulte des dispositions contenues dans le présent article, que WEIF se retrouve à même d'exercer plus de 19.5 % des droits de votes pouvant être exercés à n'importe quelle assemblée générale de la société, le nombre de votes attachés à toutes les Actions détenues par WEIF devra, aussi longtemps que cette situation persiste, être restreint de sorte que les votes qui peuvent être exercés par

WPCT, au titre de toutes les Actions détenues par elle et sans préjudice aux dispositions de cette article, soient réduits de sorte que les Actions détenues par WEIF ne puissent comporter qu'un nombre de vote qui représente 19.5% des votes pouvant être exercés à cette assemblée générale des actionnaires.

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé d'augmenter le nombre d'administrateurs de la Société. Le Conseil d'administration est désormais composé de cinq (5) membres.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs Monsieur Kevin McDonald, demeurant à 415 Legendary Lane, Mars PA 16046 (USA), Monsieur John Walsh, demeurant à Avenue des Alpes 25 CH-1820 Montreux (Suisse), Monsieur Mike Levine, demeurant à 78, Marmion Ave., Toronto ON M5M 1Y3 (Canada) et Monsieur Chris Carter, demeurant à 40, Gloucester Walk, Londres W8 4HY (UK) pour une durée d'un an.

Dixième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 144.920,78- représenté par 5.912.840 Actions Ordinaires et 5.066.000 Actions Privilégiées Convertibles, toutes sans valeur nominale et ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts, entièrement libérées, et réparties en 10 Classes d'Actions Ordinaires de la classe A à la classe J et 10 classes d'Actions Privilégiées Convertibles de la classe A à la classe J, comme suit:

- 591.284 actions ordinaires de la classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe A (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe A);
- 591.284 actions ordinaires de la classe B (les "Actions Ordinaires de Classe B"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe B (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe B);
- 591.284 actions ordinaires de la classe C (les "Actions Ordinaires de Classe C"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe C (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe C);
- 591.284 actions ordinaires de la classe D (les "Actions Ordinaires de Classe D"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe D (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe D);
- 591.284 actions ordinaires de la classe E (les "Actions Ordinaires de Classe E"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe E (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe E);
- 591.284 actions ordinaires de la classe F (les "Actions Ordinaires de Classe F"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe F (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe F);
- 591.284 actions ordinaires de la classe G (les "Actions Ordinaires de Classe G"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe G (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe G);
- 591.284 actions ordinaires de la classe H (les "Actions Ordinaires de Classe H"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe H (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe H);
- 591.284 actions ordinaires de la classe I (les "Actions Ordinaires de Classe I"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe I (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe I); 255.000 actions privilégiées de la classe I (les "Actions Privilégiés de Classe I);
- 591.284 actions ordinaires de la classe J (les "Actions Ordinaires de Classe J"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe J (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe J).

Sans préjudice à d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiés Convertibles (comprenant les classes respectives Ordinaires de classe A à J et d'actions privilégiés convertibles de classe A à J) seront définies ci-après les "Classes d'Actions" et individuellement comme une "Classe d'Actions"; et ensemble les actions de toutes les Classes d'Actions seront définies les "Actions» et individuellement une "Action".

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Actions, voire d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de toutes les Actions émises dans la (les) Classe(s) d'Actions. De tels rachats et annulations de Classe(s) d'Actions devront être effectués dans l'ordre alphabétique inversé des Classes d'Actions (en commençant par les Actions Ordinaires de la classe J).

Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe d'Actions en vue de procéder à une réduction de capital social, les détenteurs d'Actions de la classe rachetée et annulée concernée auront droit au Montant Disponible au prorata du nombre de Actions qu'ils détiennent dans la classe d'Action rachetée et annulée (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le Conseil d'Administration) et les détenteurs d'Actions de la classe d'Action rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action détenue par eux dans ladite Classe et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions à racheter et à annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes Ordinaire J, Ordinaire I, Ordinaire H, Ordinaire G, Ordinaire F, Ordinaire E, Ordinaire D, Ordinaire C, Ordinaire B et Ordinaire A, Privilégiée Convertibles J, Privilégiée Convertibles I, Privilégiée Convertibles H, Privilégiée Convertibles G, Privilégiée Convertibles F, Privilégiée Convertibles E, Privilégiée Convertibles D, Privilégiée Convertibles C, Privilégiée Convertibles B, et Privilégiée Convertibles A de même que Privilégiée J, Privilégiée I, Privilégiée H, Privilégiée G, Privilégiée F, Privilégiée E, Privilégiée D, Privilégiée C, Privilégiée B, et Privilégiée A sera égal au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de cette Classe d'Actions, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les Actions de la ou des Classes d'Actions concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

Le capital social autorisé de la Société (incluant le capital social souscrit) est fixé à USD 168.218,78 représenté par 12.743.840 actions divisés en 7.677.840 Actions Ordinaires et 5.066.000 Actions Privilégiées Convertibles, et ayant les droits et obligations prévus par les Statuts, entièrement libérées, et réparties en 10 classes d'Actions Ordinaires de la classe A à la classe J et 10 classes d'Actions Privilégiées Convertibles de la classe A à la classe J comme suit:

- 767.784 Actions Ordinaires de Classe A; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe A;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe B; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe B;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe C; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe C;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe D; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe D;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe E; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe E;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe F; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe F;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe G; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe G;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe H; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe H;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe I; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe I;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe J; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe J.

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement comme suit:

- 1) pour un montant maximum de USD 13.200,- pour permettre la conversion des prêts existants accordés à la Société en Actions Ordinaires de la Société;
- 2) pour un montant maximum de USD 10.098 en Actions Ordinaires de la Société pour permettre l'exercice d'options qui seront émises sur des Actions Ordinaires de la Société dans le cadre du plan d'options d'actions des employés.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.»

« **Art. 21. Assemblées générales 8^{ème} Alinéa.** Sans préjudice de toute autre disposition de cet article:

- aussi longtemps que Woodford Patient Capital Trust Plc ("WPCT") est détenteur d' Actions, s'il résulte des dispositions contenues dans le présent article, que WPCT se retrouve à même d'exercer plus de 49% des droits de votes pouvant être exercés à n'importe quelle assemblée générale de la société, le nombre de votes attachés à toutes les Actions détenues par WPCT devra, aussi longtemps que cette situation persiste, être restreint de sorte que les votes qui peuvent être exercés par WPCT, au titre de toutes les Actions détenues par elle et sans préjudice aux dispositions de cet article, soient réduits de sorte que les Actions détenues par WPCT ne puissent comporter qu'un nombre de vote qui représente 49% des votes pouvant être exercés à cette assemblée générale des actionnaires, et

- aussi longtemps que CF Woodford Equity Income Fund ("WEIF") est détenteur d' Actions, s'il résulte des dispositions contenues dans le présent article, que WEIF se retrouve à même d'exercer plus de 19.5 % des droits de votes pouvant être exercés à n'importe quelle assemblée générale de la société, le nombre de votes attachés à toutes les Actions détenues par WEIF devra, aussi longtemps que cette situation persiste, être restreint de sorte que les votes qui peuvent être exercés par WPCT, au titre de toutes les Actions détenues par elle et sans préjudice aux dispositions de cette article, soient réduits de sorte que les Actions détenues par WEIF ne puissent comporter qu'un nombre de vote qui représente 19.5% des votes pouvant être exercés à cette assemblée générale des actionnaires.»

« **Art. 25. Affectations des bénéfices 5^{ème} alinéa.** En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, le montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe d'Actions dans l'ordre

alphabétique inversé (i.e. en premier les Actions de Classe J, puis si aucune Action de Classe J existe, les Actions de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Actions de Classe A existantes).»

« **Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à la liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s) en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de trois mille quatre cents Euros (€ 3.400.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et qui parle anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DURO, V. ERCOLINI, S. CHATELIN, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 mars 2016. 2LAC/2016/6222. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 23 mars 2016.

Référence de publication: 2016102317/538.

(160073486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Mafic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 171.047.

RECTIFICATIF

Le soussigné Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), déclare par les présentes que dans l'acte d'assemblée générale extraordinaire reçu par son ministère, en date du 16 mars 2016, numéro 587 de son répertoire, enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 22 mars 2016, relation: 2LAC/2016/6222, non encore déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, pour compte de la société anonyme "MAFIC S.A.", établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B numéro 171047,

il y a lieu de procéder aux rectifications suivantes suite à une erreur matérielle dans la version française des statuts et notamment l'omission d'une résolution.

- Il y a lieu d'insérer, dans la version française du présent acte, la résolution omise, qui devient la neuvième résolution, de renuméroter subséquemment les résolutions qui suivent et de lire en conséquence les neuvième, dixième et onzième résolution comme suit:

Neuvième résolution

L'Assemblée Générale a pris connaissance et a accepté la démission de Monsieur Brian Dougan et Monsieur Ashavani Mohindra en tant qu'administrateurs de la Société avec effet à la date de ce jour.

L'Assemblée Générale a décidé de donner entière décharge à Monsieur Brian Dougan et Monsieur Ashavani Mohindra en tant qu'administrateurs de la Société à compter de ce jour pour l'accomplissement de leur mandat.

Dixième résolution

L'Assemblée Générale des actionnaires a décidé d'augmenter le nombre d'administrateurs de la Société. Le Conseil d'administration est désormais composé de cinq (5) membres.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs Monsieur Kevin McDonald, demeurant à 415 Legendary Lane, Mars PA 16046 (USA), Monsieur John Walsh, demeurant à Avenue des Alpes 25 CH-1820 Montreux (Suisse), Monsieur Mike Levine, demeurant à 78, Marmion Ave., Toronto ON M5M 1Y3 (Canada) et Monsieur Chris Carter, demeurant à 40, Gloucester Walk, Londres W8 4HY (UK) pour une durée d'un an.

Onzième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article 6 des statuts de la Société a été modifié et a dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital social.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à USD 144.920,78-représenté par 5.912.840 Actions Ordinaires et 5.066.000 Actions Privilégiées Convertibles, toutes sans valeur nominale et ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts, entièrement libérées, et réparties en 10 Classes d'Actions Ordinaires de la classe A à la classe J et 10 classes d'Actions Privilégiées Convertibles de la classe A à la classe J, comme suit:

- 591.284 actions ordinaires de la classe A (les "Actions Ordinaires de Classe A"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe A (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe A);

- 591.284 actions ordinaires de la classe B (les "Actions Ordinaires de Classe B"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe B (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe B);

- 591.284 actions ordinaires de la classe C (les "Actions Ordinaires de Classe C"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe C (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe C);

- 591.284 actions ordinaires de la classe D (les "Actions Ordinaires de Classe D"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe D (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe D);

- 591.284 actions ordinaires de la classe E (les "Actions Ordinaires de Classe E"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe E (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe E);

- 591.284 actions ordinaires de la classe F (les "Actions Ordinaires de Classe F"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe F (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe F);

- 591.284 actions ordinaires de la classe G (les "Actions Ordinaires de Classe G"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe G (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe G);

- 591.284 actions ordinaires de la classe H (les "Actions Ordinaires de Classe H"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe H (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe H);

- 591.284 actions ordinaires de la classe I (les "Actions Ordinaires de Classe I"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe I (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe I); 255.000 actions privilégiées de la classe I (les "Actions Privilégiés de Classe I);

- 591.284 actions ordinaires de la classe J (les "Actions Ordinaires de Classe J"); 506.600 actions privilégiées convertibles de la classe J (les "Actions Privilégiés Convertibles de Classe J).

Sans préjudice à d'autres désignations utilisées dans les Statuts, les Actions Ordinaires et les Actions Privilégiés Convertibles (comprenant les classes respectives Ordinaires de classe A à J et d'actions privilégiés convertibles de classe A à J) seront définies ci-après les "Classes d'Actions" et individuellement comme une "Classe d'Actions"; et ensemble les actions de toutes les Classes d'Actions seront définies les "Actions» et individuellement une "Action".

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée des actionnaires de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut procéder au rachat de ses propres Actions par décision du Conseil d'Administration sous réserve de la disponibilité des fonds déterminée par le Conseil d'Administration sur base des Comptes Intérimaires.

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation d'une ou plusieurs Actions, voire d'une ou plusieurs Classes d'Actions par le rachat par la Société et l'annulation subséquente de toutes les Actions émises dans la (les) Classe(s) d'Actions. De tels rachats et annulations de Classe(s) d'Actions devront être effectués dans l'ordre alphabétique inversé des Classes d'Actions (en commençant par les Actions Ordinaires de la classe J).

Dans le cas d'un rachat et d'une annulation d'une Classe d'Actions en vue de procéder à une réduction de capital social, les détenteurs d'Actions de la classe rachetée et annulée concernée auront droit au Montant Disponible au prorata du nombre de Actions qu'ils détiennent dans la classe d'Action rachetée et annulée (dans la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par le Conseil d'Administration) et les détenteurs d'Actions de la classe d'Action rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Action pour chaque Action détenue par eux dans ladite Classe et annulée.

La Valeur d'Annulation par Action sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre d'Actions émises dans la Classe d'Actions à racheter et à annuler.

Le Montant Total d'Annulation sera le montant déterminé par le Conseil d'Administration et approuvé par l'assemblée générale des actionnaires sur la base des Comptes Intérimaires. Le Montant Total d'Annulation pour chacune des Classes Ordinaire J, Ordinaire I, Ordinaire H, Ordinaire G, Ordinaire F, Ordinaire E, Ordinaire D, Ordinaire C, Ordinaire B et

Ordinaire A, Privilégiée Convertibles J, Privilégiée Convertibles I, Privilégiée Convertibles H, Privilégiée Convertibles G, Privilégiée Convertibles F, Privilégiée Convertibles E, Privilégiée Convertibles D, Privilégiée Convertibles C, Privilégiée Convertibles B, et Privilégiée Convertibles A de même que Privilégiée J, Privilégiée I, Privilégiée H, Privilégiée G, Privilégiée F, Privilégiée E, Privilégiée D, Privilégiée C, Privilégiée B, et Privilégiée A sera égal au Montant Disponible de la Classe concernée au moment de l'annulation de cette Classe d'Actions, à moins qu'il n'en soit décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, étant entendu que le Montant Total d'Annulation ne pourra jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Une fois les Actions de la ou des Classes d'Actions concernées rachetées et annulées, la Valeur d'Annulation par Action devient due et payable par la Société.

Le capital social autorisé de la Société (incluant le capital social souscrit) est fixé à USD 168.218,78 représenté par 12.743.840 actions divisés en 7.677.840 Actions Ordinaires et 5.066.000 Actions Privilégiées Convertibles, et ayant les droits et obligations prévus par les Statuts, entièrement libérées, et réparties en 10 classes d'Actions Ordinaires de la classe A à la classe J et 10 classes d'Actions Privilégiées Convertibles de la classe A à la classe J comme suit:

- 767.784 Actions Ordinaires de Classe A; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe A;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe B; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe B;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe C; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe C;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe D; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe D;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe E; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe E;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe F; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe F;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe G; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe G;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe H; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe H;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe I; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe I;
- 767.784 Actions Ordinaires de Classe J; 506.600 Actions Privilégiées Convertibles de la classe J.

Le capital autorisé de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires de la Société adoptée de la manière requise pour la modification des Statuts.

Le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication du présent acte d'augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit dans les limites du capital autorisé exclusivement comme suit:

1) pour un montant maximum de USD 13.200,- pour permettre la conversion des prêts existants accordés à la Société en Actions Ordinaires de la Société;

2) pour un montant maximum de USD 10.098 en Actions Ordinaires de la Société pour permettre l'exercice d'options qui seront émises sur des Actions Ordinaires de la Société dans le cadre du plan d'options d'actions des employés.

Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à ces émissions sans réserver aux actionnaires existants un droit préférentiel de souscription aux actions à émettre.»

« **Art. 21. Assemblées générales 8^{ème} alinéa.** Sans préjudice de toute autre disposition de cet article:

- aussi longtemps que Woodford Patient Capital Trust Plc ("WPCT") est détenteur d'Actions, s'il résulte des dispositions contenues dans le présent article, que WPCT se retrouve à même d'exercer plus de 49% des droits de votes pouvant être exercés à n'importe quelle assemblée générale de la société, le nombre de votes attachés à toutes les Actions détenues par WPCT devra, aussi longtemps que cette situation persiste, être restreint de sorte que les votes qui peuvent être exercés par WPCT, au titre de toutes les Actions détenues par elle et sans préjudice aux dispositions de cet article, soient réduits de sorte que les Actions détenues par WPCT ne puissent comporter qu'un nombre de vote qui représente 49% des votes pouvant être exercés à cette assemblée générale des actionnaires, et

- aussi longtemps que CF Woodford Equity Income Fund ("WEIF") est détenteur d'Actions, s'il résulte des dispositions contenues dans le présent article, que WEIF se retrouve à même d'exercer plus de 19.5 % des droits de votes pouvant être exercés à n'importe quelle assemblée générale de la société, le nombre de votes attachés à toutes les Actions détenues par WEIF devra, aussi longtemps que cette situation persiste, être restreint de sorte que les votes qui peuvent être exercés par WPCT, au titre de toutes les Actions détenues par elle et sans préjudice aux dispositions de cet article, soient réduits de sorte que les Actions détenues par WEIF ne puissent comporter qu'un nombre de vote qui représente 19.5% des votes pouvant être exercés à cette assemblée générale des actionnaires.»

« **Art. 25. Affectations des bénéfices 5^{ème} alinéa.** En cas de déclaration d'un dividende ou d'un acompte sur dividende, le montant total distribué sera alloué dans son intégralité aux détenteurs de la dernière Classe d'Actions dans l'ordre alphabétique inversé (i.e. en premier les Actions de Classe J, puis si aucune Action de Classe J existe, les Actions de Classe I, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il n'y ait plus que des Actions de Classe A existantes).»

« **Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société,

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire (s) en conformité avec et en vue de parvenir sur une base globale au même résultat économique que suite à l'application des règles de distribution existantes pour les distributions de dividendes.

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.»

Le notaire soussigné requiert la mention de cette rectification partout où cela s'avère nécessaire.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 20 avril 2016. Relation: 2LAC/2016/8411. Reçu douze euros 12,00 €

Le Receveur (signé): Yvette THILL.

Luxembourg, le 14 avril 2016.

Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016102318/152.

(160073486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2016.

Henley 360 504a S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.450.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 7 avril 2016

En date du 7 avril 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016;
- de nommer Monsieur Stephen Raymond Osmont né le 14 mai 1978, à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et pour une durée indéterminée;

Le 25 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016098942/16.

(160069707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

H2O Investissements et Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 44.449.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 13 avril 2016.

Ratification de la nomination de Madame Tazia BENAMEUR, née le 09/11/1969 à Mohammedia (Algérie), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, en tant qu'Administrateur en remplacement de Monsieur Norbert SCHMITZ démissionnaire avec effet au 21 mai 2015.

Pour la société

H2O INVESTISSEMENTS ET FINANCE S.A.

Référence de publication: 2016098963/13.

(160068876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

HFC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 140.377.

Les comptes annuels au 23 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098955/10.

(160069521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Henley 360 504H S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 199.433.

Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 7 avril 2016

En date du 7 avril 2016, l'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Paul Lawrence de sa fonction de gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016;
- de nommer Monsieur Stephen Raymond Osmont né le 14 mai 1978, à Jersey, ayant son adresse professionnelle à 287-289 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg en tant que gérant de la Société avec effet au 4 avril 2016 et pour une durée indéterminée;

Le 25 avril 2016.

Pour extrait analytique conforme

Référence de publication: 2016098943/16.

(160069708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Henry & Co, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1220 Luxembourg, 8, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 168.504.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'Associé Unique de la Société en date du 26 avril 2016 que:

- Valérie Emond, a démissionné de ses fonctions gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Alberto Morandini, a démissionné de ses fonctions gérant de la Société, avec effet immédiat;
- Monsieur Geoffrey Henry, gérant de la Société, a changé d'adresse et demeure désormais professionnellement au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg;

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance de la Société tenue le 26 avril 2016 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 1, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg au 8, rue de Beggen, L-1220 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016098944/18.

(160069607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Guard Systems Benelux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9647 Doncols, 14, Chemin des Douaniers.

R.C.S. Luxembourg B 132.982.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/4/2016.

Référence de publication: 2016098939/10.

(160069357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Groupe Alematom S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 198.873.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016098937/10.

(160070722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

HornCreek S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 187.933.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26/04/2016 à 10.00 heures

Résolutions

1. L'Assemblée décide d'entériner, avec effet immédiat, la démission de Mr Kim Rosenkilde comme Gérant de la Société.
2. L'Assemblée décide de nommer, avec effet immédiat, comme Gérant de la Société, Mr Morten Nødgaard Albaek, né le 28/07/1975 à Hjørring, Denmark, avec adresse professionnelle au Rislundvej 7, 8240 Risskov, Denmark. Son mandat aura durée indéterminée.

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2016098948/15.

(160070069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Hackett Property Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 138.359.

Extrait des résolutions prises par les actionnaires en date du 8 avril 2016

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Mauro Cadornin, gérant, avec effet immédiat.

Les actionnaires nomment comme gérant de la Société Monsieur Massimo Raschella, né le 16/04/1978 à Differdange (Luxembourg), résidant au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, avec effet immédiat, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

HACKETT PROPERTY INVESTMENT SARL

Référence de publication: 2016098951/15.

(160069922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

HSBC Investment Funds (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 16, boulevard d'Avranches.
R.C.S. Luxembourg B 28.888.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 24 février 2016 a approuvé l'élection de:

- Monsieur Timothy Caverly (demeurant au Luxembourg, 18 rue Henri Hemes, 8134 Bridel) en tant qu'Administrateur avec effet au 24 février 2016 et ce jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2016.

Pour HSBC INVESTMENT FUNDS (LUXEMBOURG) S.A.

HSBC Bank plc, Luxembourg Branch

Signatures

Référence de publication: 2016098961/14.

(160070090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Hutchison Milan Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 7, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 117.973.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016098949/10.

(160069145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Ipanema Capital Markets S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: SEK 114.476,66.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 181.646.

—
EXTRAIT

Il convient de noter que l'adresse professionnelle de M. Andrew Kropman, gérant de catégorie A, est désormais comme suit: Level 7, 50 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie.

Il convient de noter que l'adresse de Macquarie Specialised Asset Management Limited, associé, est désormais comme suit: Level 6, 50 Martin Place, Sydney, NSW 2000, Australie.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016098967/15.

(160069559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

IIC Spain 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 178.631.

—
EXTRAIT

Il résulte de la cession de parts sociales de la Société datée du 11 mars 2016, que la société Iberia Industry Capital Group S.à r.l, a transféré 4 250 parts sociales à la société Plus Management GmbH, avec effet immédiat.

En conséquence et avec effet au 11 mars 2016:

- la société Iberia Industry Capital Group S.à r.l, possède 6 375 parts sociales; et
- la société Plus Management GmbH, possède 6 125 parts sociales.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Référence de publication: 2016098968/16.

(160069706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Hikma Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2328 Luxembourg, 20, rue des Peupliers.

R.C.S. Luxembourg B 191.163.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 avril 2016.

Référence de publication: 2016098946/10.

(160070728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 avril 2016.

Worldwide Investors Portfolio, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 39.048.

Am 06.11.2015 wurde beschlossen, dass die Dauer des Mandats von PricewaterhouseCoopers, Société coopérative zum 31.03.2016 endet.

Mit Wirkung zum 01.04.2016 wird die KPMG Luxembourg, Société coopérative mit der Geschäftsadresse 39, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg zum Abschlussprüfer der Gesellschaft bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2016 ernannt.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016100148/13.

(160070672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2016.

Silesia Galicia S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 205.720.

—
Extrait du 12 avril 2016 de la convention de la société en commandite spéciale de Silesia Galicia S.C.Sp.

Le 12 avril 2016, une société en commandite spéciale (la «Société») a été constituée avec les caractéristiques suivantes:

1) La dénomination de la Société est: «Silesia Galicia S.C.Sp.».

2) Silesia S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, est l'associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»).

3) L'objectif des associés en constituant la Société est de faire des affaires ensemble en vue de générer un profit.

L'activité de la Société est d'entreprendre toutes transactions en rapport direct ou indirect avec l'acquisition de participations dans toutes sociétés et/ou tous partenariats luxembourgeois ou étrangers, sous n'importe quelle forme et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

De plus, la Société pourra effectuer des opérations financières par et à travers des transactions directement ou indirectement en rapport avec la maintenance, l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations avec des sociétés et/ou partenariats appartenant aux membres du même groupe de sociétés et partenariats auquel la Société appartient elle-même, incluant, de façon non limitative, l'octroi de prêts et lignes de crédit à ces sociétés, l'octroi d'assistance, d'avances ou de garanties à ces sociétés et/ou partenariats.

La Société peut réaliser toutes opérations en relation directe ou indirecte, ou nécessaires à l'accomplissement de son objet.

4) Le siège social de la Société est établi au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5) La Société est exclusivement gérée par Silesia S.à r.l., comme étant son Associé Commandité et unique gérant.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et entreprendre toutes les mesures nécessaires ou utiles en vue d'accomplir l'objectif de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi luxembourgeoise ou par l'acte de constitution de la Société à l'assemblée générale des Associés.

Aucun associé commanditaire en sa qualité d'associé commanditaire ne doit:

(i) être autorisé à prendre part à, ou interférer en aucune manière dans le contrôle des affaires courantes de la Société,

(ii) avoir une voix dans la gestion ou l'exploitation de toute propriété détenue par la Société, ou

(iii) avoir l'autorité ou le droit d'agir comme mandataire pour le compte de la Société ou de tout autre associé, poser des actes qui lieraient la Société ou tout autre associé, ni faire de frais pour le compte ou en ce qui concerne la Société.

7) La Société est constituée par un acte sous seing privé daté du 12 avril 2016. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Silesia S.à r.l.

L'Associé Commandité

Référence de publication: 2016100603/41.

(160071731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Structured Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 112.174.

—
Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

STRUCTURED INVEST

Société Anonyme

Référence de publication: 2016100607/13.

(160071057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Swiss Re International SE, Société Européenne.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.
R.C.S. Luxembourg B 134.553.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 20 avril 2016

En date du 20 avril 2016, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2017:

- Monsieur Guy HARLES, administrateur, ayant dorénavant l'adresse professionnelle suivante: 41A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg
- Monsieur David COLE, administrateur
- Monsieur Clemens von WEICHES, administrateur
- Monsieur Jean-Jacques HENCHOZ, administrateur
- Monsieur Guido FÜRER, administrateur
- Monsieur Patrick RAAFLAUB, administrateur
- Madame Mary FRANCIS, administrateur
- Madame Francesca CORNELLI, administrateur
- Monsieur Thomas WELLAUER, administrateur
- Monsieur Agostino GALVAGNI, administrateur
- Monsieur Richard HUDSON, administrateur
- Monsieur Jean LANIER, administrateur et président
- PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé, siégeant dorénavant à l'adresse suivante: 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 avril 2016.

Swiss Re International SE

Référence de publication: 2016100610/30.

(160071327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

P.E.L. Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 66, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 115.659.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2016.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2016100554/14.

(160071628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

PayPal (Europe) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 127.485.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2016100557/10.

(160071508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Payment Technologies Financiere, Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 164.371.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100556/11.

(160071065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Polaris Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.419.970,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.427.

Les comptes annuels consolidés de la maison mère, Polaris Industries Inc. au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100559/11.

(160071519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Polaris Luxembourg II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.419.970,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 181.427.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100558/10.

(160071398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Management and Backoffice Services S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 141.598.

Décisions de l'Associé Unique du 28 avril 2016

- Les mandats des gérants de Mme Valérie Emond et MM. Geoffrey Henry et Alberto Morandini sont révoqués avec effet immédiat.

- Sont nommés en leur remplacement pour une durée indéterminée Madame Habiba Boughaba, gérant classe «A», demeurant professionnellement au 1, bd. De la Foire, L-1528 Luxembourg et MM. Thierry Jacob, gérant de classe «A» et Stéphane Haot, gérant de classe «B», les deux demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

MANAGEMENT AND BACKOFFICE SERVICES S.A R.L.

Référence de publication: 2016100498/17.

(160071291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Art&Co S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8156 Bridel, 30, rue Lucien Wercollier.

R.C.S. Luxembourg B 137.942.

EXTRAIT

L'Administrateur unique prend la résolution suivante:

1 - La société Zimmer & Partners S.A., membre de l'Ordre des Experts Comptables, 50 rue Charles Martels, L - 2134 Luxembourg, RCS B 151.507, est nommé dépositaire des actions au porteur de la société avec date effective au 17 février 2016 conformément à l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2016.

Michel TRIBOLET

Administrateur

Référence de publication: 2016100216/15.

(160071053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Rice LuxCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.712,24.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2C, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 180.091.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rice LuxCo S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016100591/11.

(160071591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Royalty Pharma S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 176.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Royalty Pharma S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2016100597/11.

(160071491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Soludec-Asars Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 24-28, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 176.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. HALMES

Administrateur

Référence de publication: 2016100631/11.

(160071038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Socapit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.159.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOCAPIT S.à r.l.

Référence de publication: 2016100627/10.

(160071331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Torsch Financière S.A., SPF, Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 60.447.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 12 avril 2016

Le siège social de la société est transféré du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, au 1A, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100662/12.

(160071120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Torsch Financière S.A., SPF, Société Anonyme - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1911 Luxembourg, 9, rue du Laboratoire.
R.C.S. Luxembourg B 60.447.

L'adresse de l'administrateur, Madame Jennifer Bullard Brogini est désormais la suivante:

Via Emilio Maraini n. 88, CH- 6942 Savosa

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A. est la suivante depuis le 18 avril 2016:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100663/13.

(160071120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Torsch Private Equity S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1A, rue Jean Piret.
R.C.S. Luxembourg B 155.182.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2016.

Référence de publication: 2016100665/11.

(160071084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Rowan Finanz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 180.891.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100595/9.

(160071196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Rowan Renaissance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 48, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 182.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016100596/9.

(160070942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2016.

Norka Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 157.183.

L'an deux mil seize, le trente mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société «NORKA HOLDING S.A.», une société anonyme constituée sous la dénomination de Luxoffice S.A., avec siège social à L-2419 Luxembourg, 8, rue du Fort Rheinsheim, R.C.S. Luxembourg numéro B 157183, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 22 octobre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 67 du 13 janvier 2011. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire SECKLER en date du 18 avril 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 30 juin 2012, numéro 1653.

L'assemblée est présidée par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert qui se désigne également comme secrétaire.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les noms des actionnaires et le nombre d'actions de la Société qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signé par le président, le secrétaire, le scrutateur, les actionnaires présents ou les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste ainsi que les procurations sont annexées à l'acte notarié pour être soumises aux formalités d'enregistrement.

II. Il est constaté sur la liste de présence que la totalité des actions de la Société, toutes émises sous forme nominative, représentant l'entièreté du capital social de la Société est présent ou représenté à la présente assemblée générale extraordinaire, et que l'Assemblée peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont été informés avant la tenue de l'assemblée.

III. Que l'Assemblée a renoncé aux formalités de convocations, les actionnaires présent et représentés se considérant être valablement convoqués et déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué préalablement à l'Assemblée.

IV. Que toutes les actions représentant le capital social sont émises sous la forme nominative.

V. Que l'ordre du jour de l'assemblée générale est le suivant:

Ordre du jour

1) Refonte entière des statuts de la Société.

2) Divers.

VI. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour. Les actionnaires présents ou représentés prennent acte de et approuvent les déclarations faites par le président.

Le président soumet ensuite au vote de l'Assemblée l'unique résolution suivante à l'unanimité des voix:

Résolution unique:

L'assemblée générale décide de refondre entièrement les statuts de la Société, pour leur donner la teneur suivante:

“Title I. - denomination, registered office, object, duration

Art. 1. There is established hereby a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular, the amended law dated 10 August 1915 on commercial companies and notably by the law dated 25 August 2006 and by the present articles.

The Company exists under the name of "Norka Holding S.A.”

Art. 2. The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The corporation is established for an unlimited period.

Art. 4. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees.

The Company may also perform all services and management consulting to Luxembourg or foreign companies.

In general, the Company may carry out any operations of a patrimonial nature, any transactions in respect of real estate or moveable property, any commercial, industrial or financial operations, and any transactions and operations to promote and facilitate directly or indirectly the realisation of the object or its extension.

Title II. - Capital, Shares

Art. 5. The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31.000.- EUR) represented by THREE HUNDRED TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The shares of the Company are in registered form only.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article thirty-nine of the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies, as amended. Ownership of registered shares will be established by registration in the said register. Certificates of such registration may be issued; they will be signed by two Directors.

The Company will recognise only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to appoint one sole proxy to represent the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been designated as the sole owner in relation to the Company. The corporation may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

Title III. - Management

Art. 6. In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Art. 8. The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

Art. 9. Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of any two Directors together or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the corporation to one or more directors, who will be called managing directors.

However, the first managing director may be appointed by the general meeting of shareholders.

It may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the corporation either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the corporation by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

Art. 12. The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order and/or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The corporation is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

Art. 14. The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the 1st Friday of the month of April at 14.00.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the corporation shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

Art. 16. After deduction of any and all of the expenses of the corporation and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the corporation. Of the net profits, five percent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the capital of corporation, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. The corporation may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 18. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10th 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Suit la traduction française du texte qui précède:

Titre I^{er}. Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «Norka Holding S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes prestations de services et de conseils en gestion à des sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension

Titre II. Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Les actions de la Société sont uniquement nominatives.

Il sera tenu au siège social un registre des actions nominatives dont tout actionnaire pourra prendre connaissance et qui contiendra les indications par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés; dans ce cas ils seront signés par deux administrateurs.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Administration

Art. 6. En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

Art. 7. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Art. 8. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Art. 9. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Toutefois, le premier administrateur-délégué peut être nommé par l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, les poursuites et diligences sont exercées par son président ou un administrateur délégué désigné à ces fins.

Art. 12. La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner et/ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent (10%) du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

Titre IV. Surveillance

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

Titre V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le 1^{er} vendredi du mois d'avril à 14 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 17. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. Dispositions générales

Art. 18. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. DOSTERT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 mars 2016. Relation: DAC/2016/4925. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 05 avril 2016.

Référence de publication: 2016088562/327.

(160056772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Redbrick Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 205.086.

—
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, the thirtieth day of March.

Before, Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

Terasta Enterprises Limited, a limited liability company duly existing under the laws of the Republic of Cyprus, incorporation number HE309943, having its registered office at Nikis & Kastoros, 1087 Nicosia, Cyprus,

here represented by Mrs Virginie PIERRU, notary clerk, with professional residence in Redange/Attert, by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs such as, any assistance, loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "Redbrick Holding S.à r.l."

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is fixed at fifteen thousand U.S. Dollars (15,000.-U.S. Dollars) represented by one hundred and fifty (150) shares with a par value of one hundred U.S. Dollars (100.- U.S. Dollars) each, all subscribed and fully paid-up.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers appointed by the General Meeting of Shareholders or the sole Shareholder. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The board of Managers may choose among its members a chairman,

The board of Managers shall meet upon call by the chairman (if any), or of two Managers, at the place indicated in the notice of meeting. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

In presence of a board of managers, the General Meeting of Shareholders or the sole Shareholder may appoint a General Manager.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the sole signature of the sole manager or, in case of a board of managers, by the sole signature of the General Manager or by the joint signature of two managers or by the individual signature of a delegate acting within the limits of the powers granted to him.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December of every year.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Art. 18. The corporation may be supervised by one or several statutory auditors, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

Art. 19. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 20. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the said party, represented as stated here above, declares to subscribe for the one hundred and fifty (150) shares and to have them fully paid-up in cash of an amount of fifteen thousand U.S. Dollars (15,000.- U.S. Dollars).

Proof of such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, represented as aforesaid, has passed the following resolutions:

1. The Company will be administered by the following managers:

- Mr. Claude POOS, with Luxembourgish nationality born on 28 August 1966 in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg), with professional residence in 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

- Mr. Alain DESCAMPS, with Belgian nationality, born on 13 November 1968 in Kinshasa (Democratic Republic of Congo), with professional residence in 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

2. Mr. Claude POOS, above mentioned, is hereby appointed as General Manager of the Company.

3. The Company will be validly bound by the joint signature of two Managers or the sole signature of the General Manager.

4. The address of the corporation is fixed at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

5. Has been appointed statutory auditor:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., a company with registered office at 83, Pafbruch, L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 43.298).

The terms of office of the statutory auditor will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2017.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil seize, le trente mars.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert.

A COMPARU:

Terasta Enterprises Limited, une société de droit chypriote, numéro de constitution HE309943, ayant son siège social à Nikis & Kastoros, 1087 Nicosia, Cyprus,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, résidant professionnellement à Redange/Attert, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: "Redbrick Holding S.à r.l."

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quinze mille U.S. Dollars (15.000,- U.S. Dollars) représenté par cent cinquante (150) parts sociales d'une valeur nominale de cent U.S. Dollars (100,- U.S. Dollars) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'Assemblée Générale des Associés ou l'associé unique. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le conseil de gérance pourra choisir en son sein un président. Le cas échéant, le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant (s) sont révocables ad nutum.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés ou l'associé unique pourra nommer un Gérant-Dirigeant.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du seul gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle du Gérant-Dirigeant ou par la signature conjointe de deux gérants ou par la signature individuelle d'un délégué mais dans les limites des pouvoirs qui lui seront attribués.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Art. 18. La société pourra être surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat.

Art. 19. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 20. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

La partie comparante ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, cette partie comparante ici représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux cent cinquante (150) parts sociales et a déclaré les avoir libérées en espèces un montant de quinze mille U.S. Dollars (15.000,- U.S. Dollars).

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Décisions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme ci-avant, a adopté les résolutions suivantes:

1) La Société est administrée par les gérants suivants:

- Monsieur Claude POOS, de nationalité luxembourgeoise, né le 28 août 1966 à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), demeurant professionnellement au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg

- Monsieur Alain DESCAMPS, de nationalité Belge, né le 13 novembre 1968 à Kinshasa (République Démocratique du Congo) demeurant professionnellement au 8, rue du Fort Rheinsheim, L-2419 Luxembourg.

2. Monsieur Claude POOS, prénommé, pré qualifié, est nommé à la fonction de gérant-dirigeant.

3. La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants ou la signature individuelle du gérant-dirigeant.

4. L'adresse de la Société est fixée au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

5. Est désigné commissaire aux comptes:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A., ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (RCS Luxembourg B 43298).

Le mandat du commissaire aux comptes prendra fin à l'Assemblée Générale des associés de la Société en 2017.

DONT ACTE, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénoms usuels, état et demeure, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch A.C., le 31 mars 2016. Relation: DAC/2016/4917. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Jeannot THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande

Redange-sur-Attert, le 04 avril 2016.

Référence de publication: 2016088610/272.

(160056296) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

Wow TopCo SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 203.196.

In the year two thousand and sixteen, on the sixteenth day of March,
Before Us Maître Henri Beck, notary residing in Echternach,

Is held

an extraordinary general meeting of shareholders (the Meeting) of Wow TopCo S.C.A., a société en commandite par actions existing and formed under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of commerce and companies under number B 203.196 (the Company). The Company was incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, dated December 28, 2015, not yet published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company have not been amended since.

The Meeting is presided by Peggy Simon, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt, in the chair,

who appoints as secretary Claudine Schoellen, employee, residing professionally at L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Peggy Simon, prenamed, is also elected as scrutineer by the Meeting.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state:

I. - That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Waiver of the convening notices;
2. Modification of the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) each to one cent (EUR 0.01) each;
3. Reclassification of the existing one (1) unlimited share (the Unlimited Share) and thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each into one hundred (100) unlimited shares (the Unlimited Shares) and three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01);
4. Increase of the share capital by an amount of ten million sixty-four thousand eight hundred eighty-three euro (EUR 10,064,883) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by one hundred (100) Unlimited Shares and three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) Ordinary Shares to ten million ninety-five thousand eight hundred eighty-three euro (EUR 10,095,883) by the creation and issue of one billion six million

four hundred eighty-eight thousand (1,006,488,300) Ordinary Shares, all in registered form, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each;

5. Waiver of the preferential subscription rights;

6. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 4. above;

7. Amendment of article 5 the articles of association of the Company;

8. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company's Manager (as defined in the articles of the Company) and any employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. or Avega S.à r.l to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such purpose;

9. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list and the proxies of the represented shareholders, initialled *ne varietur* by the appearing parties, the bureau of the Meeting and the instrumenting notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - As appears from the said attendance list, all the issued share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting is regularly constituted and can validly decide on all the items of the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to waive the convening notices, the shareholders of the Company having been duly convened and having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to modify the nominal value of the shares of the Company from one euro (EUR 1) each to one cent (EUR 0.01) each.

Third resolution

The Meeting resolves to reclassify the existing one (1) Unlimited Share and thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) Ordinary Shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each into one hundred (100) Unlimited Shares and three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) Ordinary Shares, all in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01).

Fourth resolution

The Meeting resolves to increase the share capital by an amount of ten million sixty-four thousand eight hundred eighty-three euro (EUR 10,064,883) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000), represented by one hundred (100) Unlimited Shares and three million ninety-nine thousand nine hundred (3,099,900) Ordinary Shares to ten million ninety-five thousand eight hundred eighty-three euro (EUR 10,095,883) by the creation and issue of one billion six million four hundred eighty-eight thousand (1,006,488,300) Ordinary Shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

Fifth resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented at the Meeting, the Meeting waives the preferential subscription rights, the partners declaring to have perfect knowledge and to have unanimously agreed with this waiver.

Sixth resolution

Subscription - Payment

Thereupon:

Wow LuxCo 2 S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with its registered office located at 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, in the process of registration with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg and having a share capital of EUR 12,500, represented by Ms Peggy Simon by virtue of a power of attorney hereby declares that it subscribes to one billion six million four hundred eighty-eight thousand three hundred (1,006,488,300) Ordinary Shares, with a nominal value of one cent (EUR 0.01) each against a contribution in cash of one hundred million six hundred forty-eight thousand eight hundred thirty-one euro and forty nine cents (EUR 100,648,831.49) which shall be allocated as follows:

- ten million sixty-four thousand eight hundred eighty-three euro (EUR 10,064,883) to the share capital account of the Company;

- ninety million five hundred eighty-three thousand nine hundred forty-eight euro and forty nine cents (EUR 90,583,948.49) to the share premium account of the Company.

The amount of one hundred million six hundred forty-eight thousand eight hundred thirty-one euro and forty nine cents (EUR 100,648,831.49) is at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

Seventh resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Meeting resolves to amend the article 5 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

Art. 5. Capital.

5.1 The share capital is set at ten million ninety-five thousand eight hundred eighty-three euro (EUR 10,095,883), represented by one hundred (100) unlimited share (the Unlimited Share) and one billion nine million five hundred eighty-eight thousand two hundred (1,009,588,200) ordinary shares (the Ordinary Shares), all in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each.

The Unlimited Share and the Ordinary Shares are collectively referred to as the Shares and individually as a Share.

5.2 The share capital may be increased or decreased on one or several occasions by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Eighth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company's Manager (as defined in the Articles) and any employee of Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. or Avega S.à.r.l. to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to execute, deliver and perform under any documents necessary or useful for such purpose.

Declaration

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document, having been read to the appearing parties, they signed together with the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le seizième jour de mars,

Par devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

Se tient une assemblée générale des actionnaires extraordinaire (l'Assemblée) de la société Wow TopCo S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le no. B 203.196 (la Société). La Société est constituée suivant acte de Maître Henri Beck, notaire avec résidence à Echternach, en date du 28 Décembre 2015, non encore publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée se tient sous la présidence de Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

qui nomme Claudine Schoellen, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, en tant que secrétaire,

l'Assemblée élit Peggy Simon, prénommée, également en tant que scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, le président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte comme suit:

I. - Que l'ordre de jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre de jour:

1. Renonciation à l'avis de convocation;
2. Modification de la valeur nominale des actions de la Société d'un euro (EUR 1) chacune à un cent (EUR 0,01) chacune;
3. Reclassification de l'unique (1) action de commandité (l'Action de Commandité) ainsi que trente-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf (30.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune en cent (100) actions de commandités (les Actions de Commandités) ainsi que trois-millions-quatre-vingt-dix-neuf-mille-neuf-cents (3.099.900) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune;
4. Augmentation du capital social d'un montant de dix millions soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 10.064.883) pour le porter du montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par cent (100) Actions de Commandités et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) Actions Ordinaires au dix

millions quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 10.095.883) par la création et l'émission de un milliard six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille trois cent (1.006.488.300) Actions Ordinaires, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune;

5. Renonciation aux droits préférentiels de souscription;

6. Souscription et paiement de l'augmentation du capital social décrits sous le point 4. ci-dessus;

7. Modification de l'article 5 des statuts de la Société;

8. Modification du registre des actionnaires de la Société pour refléter les modifications ci-dessus et ce en donnant pouvoir et autorité à tout gérant du Gérant de la Société (tel que défini dans les statuts de la Société) et à tout employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à.r.l. ou Avega S.à r.l pour procéder au nom de la Société à l'enregistrement des actions nouvellement émises et d'établir, de délivrer ou d'exécuter tout document nécessaire ou utile à cet effet;

9. Divers.

II.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux doivent être inscrits sur une liste de présence. Cette liste de présence et les pouvoirs des actionnaires représentés, paraphés ne varietur par les parties comparantes, le bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être transmis ensemble aux autorités d'enregistrement.

III.- Il ressort de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social de la Société est représenté à l'Assemblée, ainsi l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement décider sur tous les points de l'ordre de jour.

Après délibération l'Assemblée prend unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de renoncer aux avis de convocation, les actionnaires de la Société ont été dûment convoqués et ont une connaissance parfaite de l'ordre de jour, lequel leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier la valeur nominale des actions de la Société d'un euro (EUR 1) chacune à un cent (EUR 0,01) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de reclassifier l'unique (1) Action de commandité et les trente mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (30.999) Actions Ordinaires, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, en cent (100) Actions de Commandités et trois-millions-quatre-vingt-dix-neuf-mille-neuf-cents (3.099.900) Actions Ordinaires, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social d'un montant de dix millions soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 10.064.883) pour le porter du montant actuel de trente-et-un mille euros (EUR 31.000), représenté par cent (100) Actions de Commandités et trois millions quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents (3.099.900) Actions Ordinaires au dix millions quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 10.095.883) par la création et l'émission de un milliard six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille trois cent (1.006.488.300) Actions Ordinaires, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

Cinquième résolution

L'intégralité du capital de la Société étant représenté à l'Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux droits préférentiels de souscription, les actionnaires ont une connaissance parfaite de, et acceptent unanimement, cette renonciation.

Sixième résolution

Souscription - Paiement

Sur ces faits:

Wow LuxCo 2 S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois dont le siège social est établi au 61, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.911 ayant un capital social de douze mille cinq cents (EUR 12.500), ici représenté par Mme Peggy Simon, en vertu d'une procuration, déclare souscrire à un milliard six millions quatre cent quatre-vingt-huit mille trois cent (1.006.488.300) Actions Ordinaires, ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune par un apport en numéraire de cent millions six cent quarante-huit mille huit cent trente-et-un euros et quarante-neuf cents (EUR 100,648,831.49), à affecter comme suit:

un montant de dix millions soixante-quatre mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 10,064,883) est affecté au compte de capital social de la Société; et

- un montant de quatre-vingt-dix millions cinq cent quatre-vingt-trois mille neuf cent quarante-huit euros et quarante-neuf cents (EUR 90,583,948.49) est affecté au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de cent millions six cent quarante-huit mille huit cent trente-et-un euros et quarante-neuf cents (EUR 100,648,831.49) est immédiatement à la libre disposition de la Société, ce dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Septième résolution

En tenant compte des résolutions précédentes l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, comme suit:

« Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à dix millions quatre-vingt-quinze mille huit cent quatre-vingt-trois euros (EUR 10,095,883), représenté par cent (100) actions de commandité (les Actions de Commandité) et un milliard neuf millions cinq cent quatre-vingt-huit mille deux cents (1.009.588.200) actions ordinaires (les Actions Ordinaires), toutes sous forme nominative, d'une valeur nominale de un centime d'euro (EUR 0,01) chacune.

Les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires sont collectivement définies comme les Actions et individuellement une Action.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.»

Huitième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les changements ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Gérance de la Société (telle que définie dans les statuts de la Société), tout avocat ou employé de Loyens & Loeff Luxembourg S.à r.l. ou employé de Avega S.à r.l. de procéder pour le compte de la Société aux modifications comptables nécessaires et à l'enregistrement des nouvelles actions émises dans le registre des actionnaires de la Société et de signer, délivrer et d'accomplir tout acte conformément à tous documents nécessaires ou utiles à cette fin.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaut.

EN FOI DE QUOI le présent acte est passé à Echternach, à la date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu aux personnes comparantes, elles ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 mars 2016. Relation: GAC/2016/2320. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 05 avril 2016.

Référence de publication: 2016088744/227.

(160056460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 avril 2016.

EPG Investment Partners, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 162.295.

L'an deux mille seize, le vingt-troisième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de EPG Investment Partners, une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 16, boulevard Emmanuel Servais, L-2532 Luxembourg, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162.295 (la Société). La Société a été constituée le 18 juillet 2011 par un acte de Me Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement de Me Paul Decker, notaire alors de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1689 du 28 juillet 2011. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 28 juillet 2011 par un acte de Me Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, en remplacement du prédit notaire Paul Decker, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2391 du 6 octobre 2011.

L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt (le Président). Le Président nomme Claudine Schoellen, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9,

Rabatt, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée choisit Peggy Simon, prénommée, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur et, avec le Président et le Secrétaire, sont ensemble désignés comme le Bureau).

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Modification des statuts de la Société, refonte et renumérotation subséquente des statuts de la Société dans leur intégralité et si nécessaire, insertion ou modification des titres dans les statuts de la Société;

2. Prise d'acte de la démission des administrateurs de la Société;

3. Nomination des nouveaux administrateurs de la Société; et

4. Divers

II. Les procurations des actionnaires de la Société représentés (les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence signée par le mandataire des Actionnaires représentés, le Bureau et le notaire instrumentant, ainsi que les procurations des Actionnaires représentés, après avoir été signés ne varietur, seront annexées au présent procès-verbal.

III. D'après ladite liste de présence, la totalité des actions représentatives du capital social de la Société en circulation, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable à tous les Actionnaires présents ou représentés, chacun d'eux le reconnaissant expressément.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de modifier les Statuts, de reformuler et renumérotter les Statuts dans leur intégralité et si nécessaire, d'insérer ou modifier les titres dans les Statuts, de la manière suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "EPG Investment Partners" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

3.2. Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect substantiel.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

II. Capital - Actions

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à vingt-et-un millions quatre cent quatre-vingt-dix-sept mille euros (EUR 21.497.000), représenté par deux cent quatorze mille neuf cent soixante-dix (214.970) actions sous forme nominative et toutes de même catégorie, ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront nominatives. La propriété des actions sera établie par l'inscription du propriétaire dans le registre des actions (le Registre).

6.3. Le Registre sera à tout moment conservé au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ou auprès de tout mandataire désigné par le conseil d'administration.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires;

(ii) par un quelconque mandataire de la Société; ou

(iii) suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve de la cession d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil d'administration.

7.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

7.3. Procédure

(i) Le Conseil (a) doit élire en son sein un président, (b) peut désigner un directeur général, qui doit être administrateur et dont les fonctions sont précisées par la décision le nommant, et (c) peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à

la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

7.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou si le Conseil est composé d'administrateurs de classe A et d'administrateurs de classe B, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 8. Administrateur unique.

8.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

8.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 9. Responsabilité des administrateurs. Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Actionnaire(s)

Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

Art. 11. Actionnaire unique. Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

- (i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et
- (iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfiques - Contrôle

Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

12.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

12.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

Art. 13. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

13.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

13.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 14. Affectation des bénéfiques.

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfiques nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfiques nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 16. Dispositions générales.

16.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de prendre acte de la démission de Delphine Georgen, Antoine Le Bourgeois et Véronique Wauthier de leurs fonctions d'administrateurs de la Société à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de nommer les personnes suivantes en qualité d'administrateurs de la Société avec effet immédiat et pour une durée de six (6) ans:

- Dentressangle Initiatives, société par actions simplifiée de droit français au capital de 653.139.210 euros, dont le siège social est situé 30 bis rue Sainte-Hélène, 69002 Lyon, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Lyon sous le numéro 492 792 973, représentée par Vincent Menez, de nationalité française, né le 25 mars 1964, à Quimper (29), ayant son adresse personnelle à 7 allée des Aubépines Chazière, 69110 Sainte Foy-lès-Lyon;

- Laurent Savinelli, de nationalité française, né le 17 juin 1966, à Paris (75), ayant son adresse personnelle à 77 rue Chazière, 69004 Lyon (France);

- Jean-Louis Savoye, de nationalité française, né le 15 septembre 1973, à Villefranche-sur-Saône (69), ayant son adresse personnelle à 3, rue du Planit, 69110 Sainte Foy-lès-Lyon (France).

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder pour le compte de la Société aux formalités relatives à la nomination des nouveaux administrateurs de la Société et de signer, délivrer ou exécuter tous documents (incluant une notice) nécessaire ou utile à cette fin.

Sur ces faits, aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 mars 2016. Relation: GAC/2016/2560. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 06 avril 2016.

Référence de publication: 2016089414/304.

(160057942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

CapitalatWork Foyer Umbrella, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 60.661.

L'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue le 15 avril 2016:

- a pris note de la démission en tant qu'administrateurs de:

Monsieur Ivan NYSSSEN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Erwin DESEYN, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles, avec effet au 15 avril 2016.

- de nommer au mandat d'administrateurs:

Monsieur Maarten ROOIJAKKERS, 153 Avenue de la Couronne, B-1050 Bruxelles,

Monsieur Geoffroy LINARD DE GUERTECHIN, 2 rue Jean-Pierre Beicht, L-1226 Luxembourg

avec effet au 15 avril 2016 et prenant fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- de renouveler les mandats d'administrateurs de:

Monsieur Claude EYSCHEN, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

Monsieur Jean François SCHOCK, 8 Avenue de Lothier, B-1150 Bruxelles, et Madame Virginie COURTEIL, 12 rue Léon Laval, L-3372 Leudelange,

pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à r.l., 560 rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, à la fonction de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an jusqu'à la date de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2016.

Pour CapitalatWork Foyer Umbrella SICAV

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016095803/27.

(160065577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2016.

Luxembourg - Jeux s.à. r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 37, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 26.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098397/10.

(160068888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.

Lynasoft Development, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.719.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016098405/10.

(160068669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 avril 2016.
